



TIMBRES PASSION MOULINS 2020



Règlement des Jeux du Timbre

Article 1 - Les Jeux du Timbre 2020 pour les jeunes philatélistes se dérouleront lors de l'exposition TIMBRES PASSION MOULINS 2020.

Article 2 - Les Jeux du Timbre sont réservés exclusivement aux jeunes philatélistes, membres des Associations fédérées, **nés après le 1^{er} janvier 1999**. Ils ont été institués pour développer les aspects culturels et les connaissances spécifiques de la philatélie en utilisant des supports ludiques et contemporains. L'inscription est ouverte à des équipes constituées de deux jeunes. Il n'est exigé aucune qualification préalable pour participer. Les Groupements pourront présenter autant d'équipes de deux jeunes qu'ils le souhaiteront.

Article 3 - Les candidats devront justifier de leur appartenance à une association philatélique fédérée en adressant la photocopie de leur carte fédérale ou scolaire avec la demande d'inscription. Les demandes devront parvenir avant le **27 juin 2020** à l'adresse indiquée dans l'article 5 du règlement général de l'exposition.

Article 4 - Les organisateurs participeront, grâce à l'aide de l'ADPhile et à celle de partenariats locaux, aux frais occasionnés pour les déplacements et séjours des jeunes à Moulines. Pour étudier chaque cas d'aide au financement, un projet de budget, appuyé par les devis correspondants, sera joint aux inscriptions.

Pour les participants aux **Jeux du Timbre** la confirmation de la sélection sera adressée pour le **1^{er} septembre 2020** et sera accompagnée des modalités d'accueil.

Article 5 - Le Comité d'organisation assurera un gardiennage permanent de l'exposition et contractera une assurance pour couvrir les risques que comporte sa responsabilité civile.

Article 6 - L'organisation des différentes manches des **Jeux du Timbre** sera programmée **entre le 30 octobre à 14 heures et le 1^{er} novembre 2020 à 12h**, selon un planning qui sera communiqué au moins un mois avant la manifestation. En cas de défection d'équipes participantes, ce planning sera modifié par les organisateurs dans le souci de l'intérêt des jeunes présents.

Article 7 - Au début du tournoi, les équipes, qui s'affrontent deux à deux, seront tirées au sort. Chaque manche du tournoi permettra de déterminer la liste des équipes victorieuses pour disputer la manche suivante, dont les affrontements seront définis par un autre tirage au sort. Chaque affrontement comportera dix questions de niveau de difficulté différent. Les modalités du déroulement du jeu seront précisées par un complément au présent règlement qui sera diffusé aux inscrits. En cas d'ex-æquo, après la dernière question de chaque manche, une question subsidiaire départagera les concurrents pour participer à la manche suivante, sans toutefois attribuer de points. Les équipes éliminées à chaque manche se verront attribuer leurs points pour le classement final des équipes.

Article 8 - Les questions seront préparées confidentiellement par la F.F.A.P. et dévoilées devant les candidats. Elles porteront sur les timbres français émis **entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2012**. Les connaissances auxquelles il sera fait appel dans le jeu seront celles correspondant au contenu des timbres ou aux indications portées en complément de ces timbres sur le catalogue Yvert et Tellier. Les points seront attribués à la première équipe qui formulera la bonne réponse.

Article 9 - Un palmarès général des équipes classées en fonction des points obtenus sur l'ensemble des manches disputées sera publié avant la clôture de la manifestation. Il sera donc proclamé une équipe victorieuse des **Jeux du Timbre 2020** qui remportera le titre pour le groupement qu'elle représente.

Article 10 - L'engagement d'au moins un jeune membre d'un groupement à l'une des compétitions de **TIMBRES PASSION MOULINS 2020** implique pour ce groupement une participation financière de soutien d'un minimum de 60 euros (soixante euros). Elle sera versée aux organisateurs au moment de l'inscription.

Article 11 - La participation aux **Jeux du Timbre** implique l'acceptation pleine et entière de toutes les clauses de ce règlement. Le Comité d'organisation se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications ou compléments qu'il jugerait nécessaires.